



TROIS-COMMUNES
PREMIÈRE
ASSEMBLÉE
DE QUARTIER
COMPTE-RENDU

SAM. 16/03



ANNEXE

Éléments de réponses aux questions reçues :

Les questions suivantes ont été pour une partie réceptionnée par mail, via le formulaire en ligne ou par formulaire papier dans nos équipements. Elles ont pour une autre partie été intégrées à partir des questions restées sans réponse, des post-it et des feuilles d'expression libre de la présentation de l'assemblée qui s'est tenue en janvier.

Cela représente 60 questions reçues, regroupées ensuite en 35 questions/réponses.

Répartition des 60 questions reçues par thème :

- 1- Voirie, circulation apaisée et mobilités – 12 questions
- 2- Stationnement – 6 questions
- 3- Équipements et aménagement – 7 questions
- 4- Déchets, poubelles et ramassage – 6 questions
- 5- Propreté et assainissement – 8 questions
- 6- Végétalisation, espaces verts et animal en ville – 6 questions
- 7- Tranquillité publique – 4 questions
- 8- Petite enfance, éducation et affaires scolaires – 3 questions
- 9- Culture – 2 questions
- 10- Urbanisme – 1 question
- 11- Future place du marché et ses abords – 6 questions

THÈME 1 – VOIRIE, CIRCULATION APAISÉE ET MOBILITÉS :

Question 1 : Besoin d'une **signalisation 3,5t** dans le quartier des Ormes, la voirie s'abîme.

- **REPONSE :** Ce point sera abordé avec le service voirie et les élu·e·s en charge dans le prochain groupe de travail dédié aux questions de mobilités. Néanmoins il est difficile de définir à ce jour un plan de circulation pour les 3,5 tonnes, tant que les nouvelles voies en bordure du tram n'existent pas. Il se peut que leur création vienne modifier toute action que l'on entreprendrait en ce sens aujourd'hui.

Question 2 : Rue Jean Jaurès un **container biodéchets** est mal placé, la rue est déjà trop étroite pour les passants, le container l'encombre encore plus. Serait-il possible de le déplacer ?

- **REPONSE :** Il s'agit de la borne alimentaire 34. Le service voirie a été informé, pour qu'il puisse constater le problème de circulation et contacter Est Ensemble (qui gère la borne) pour éventuellement proposer de la déplacer à un endroit plus adéquat. Nous vous invitons également à le signaler à Est Ensemble aux services de la collecte des déchets. Contact : 0.805.055.055 ou services.est-ensemble.fr.

Question 3 : Peut-on **refaire la chaussée de la voie pompiers** menant de la rue J Jaurès au parc pour enfants et éclairer la zone ?

- **REPONSE :** Cette voie pompier sera conservée et se situe dans le périmètre d'étude du projet de marché alimentaire. Dans le cadre de ce projet nous prévoyons la réfection de la voie pompiers. Une modernisation de l'éclairage public est prévue cette année au niveau de l'aire de jeux du square Duclos. Il s'agit par ailleurs d'un espace compris dans la GUSP (Gestion urbaine et sociale de proximité) et qui fait l'objet dans ce cadre de diagnostics en marchant réguliers.

Question 4 : Installation **d'attaches vélos** dans le quartier. Par ailleurs, en prenant le bus 129 vers Noisy-le-Sec à **l'arrêt du Fort de Noisy** en direction des Lilas la piste cyclable passe devant l'arrêt et cela crée un danger et un problème de circulation pour les vélos et les passagers.

- **REPONSE :**
Des arceaux sont déjà présents :
 - Autour du Parc S. Veil
 - Rue Louis Aubin
 - Rue Pierre Brossolette
 - Rue des Oseraies
 - Rue de la libre Pensée
 - Rue de la Fraternité angle rue Jean Jaurès (posés récemment)

D'autres implantations d'arceaux pourront être réalisées. Les habitant.e.s peuvent nous faire des propositions concrètes d'emplacements, par exemple via l'adresse de l'assemblée du quartier.

Contact : troiscommunes@ville-romainville.fr

Elles seront ensuite transmises aux services pour expertise technique et l'installation d'arceaux sera étudiée si les propositions sont jugées pertinentes.

Pour ce qui est de la descente du bus 129, l'aménagement en place a été réalisé par le Département, gestionnaire de cette portion de voirie. Actuellement, nous attendons de leur part un aménagement cyclable définitif sur l'avenue P. Kerautret. Considérant ceci nous transmettons ce signallement

au Département pour améliorer l'aménagement à venir et nous vous invitons également à leur signaler.

Question 5 : Réduire la vitesse des véhicules au carrefour **J Jaurès / route de Montreuil** (ralentisseurs, barrières piétons). Poser des **ralentisseurs** de voitures sur les voies principales (rues Branly, Berlioz, Calmette, Gallieni, Montreuil/Romainville).

- **REPONSE** : La vitesse est limitée à 30km/h sur la totalité de la Ville. Cependant nous pouvons rencontrer des difficultés à faire respecter ces limitations. Pour y répondre nous avons en effet la possibilité d'aménager la voirie. Mais ces aménagements ont un coût et peuvent produire d'autres nuisances (coussin berlinois créant des nuisances sonores et vibrations sur les maisons voisines par exemple). Cela suppose avant d'intervenir de mener un travail de réflexion important, en cohérence avec le reste des aménagements à venir.

Dans le détail :

- Le carrefour Jean Jaurès / route de Montreuil est géré par signalisation lumineuse tricolore, avec des temps de passage bien spécifiques pour assurer la traversée des piétons en toute sécurité.
- Le Département a installé des ralentisseurs au niveau de l'avenue Berlioz et de la rue du Docteur Calmette. Nous les contacterons pour ce qui concerne le Boulevard Edouard Branly et la route de Montreuil pour évaluer avec eux la pertinence d'en installer également.
- La rue du Général Galliéni va être réaménagée complètement dans le cadre des travaux du T1. Lors de cet aménagement nous pourrons plus aisément demander au Département d'intégrer des dispositifs de ralentissement.

Nous agissons aussi sur le volet répressif en contrôlant la vitesse des automobilistes et en verbalisant si nécessaire.

Question 6 : Le rond-point Avenue Berlioz, rue des Oseraies, rue des Gravieres pourrait être mieux aménagé pour les piétons. On pourrait le désartificialiser, le revégétaliser, ajouter des bancs, mieux bloquer le stationnement des véhicules sur la petite esplanade. Sur la rue de la Libre pensée on pourrait également mettre un stop pour piétons, par ailleurs un sens interdit est caché par le store du café.

- **REPONSE** : Concernant le rond-point, cela représente un aménagement important mais nous restons ouverts à l'étude de ces propositions, sans assurer de pouvoir les mettre en œuvre. Par ailleurs une partie de la voirie est départementale, ce qui nécessitera de s'entendre avec le Département si nous décidons d'un aménagement.
- Concernant la rue de la Libre pensée, nous avons noté le besoin d'un stop mais sans avoir plus de précisions sur l'emplacement. Nous sommes ouverts à toute proposition plus détaillée, il est en effet important de prioriser l'arrêt des véhicules à la faveur des piétons. Nous avons identifié le problème de visibilité

du sens interdit. Néanmoins il revient au propriétaire du commerce de dégager la vue. Notre service des affaires économiques a été saisi pour que la situation se règle.

Question 7 : Dans la rue de la **Libre Pensée** et la rue **Mirabeau** il y a des trous et des chaussées dégradées.

- **REPONSE :** Cela a été signalé à nos services techniques. Ces deux rues ont fait l'objet d'une campagne d'enrobés qui s'est déroulée la semaine du 4 au 8 mars 2024. Si vous identifiez des espaces qui n'ont pas été pris en compte nous vous invitons à nous les signaler précisément. Outre le service voirie votre adjoint de quartier reste disponible pour cela, vous pouvez le contacter avec l'adresse mail de l'assemblée : troiscommunes@ville-romainville.fr

Question 8 : L'allée de la Tolérance (à partir du n°3) n'est toujours pas rétrocédée à la ville (d'ailleurs, elle n'était même pas sur le plan proposé lors de la présentation des assemblées de quartier). De ce fait, il n'y a toujours pas de lumière le soir, et l'hiver, la nuit tombe très tôt. Je ne sais pas si elle est nettoyée par les agents de la mairie. Que pouvez-vous faire pour accélérer cette rétrocession ? L'année dernière on nous a dit que c'était à cause de la phase 2 des travaux de Bouygues, mais il y a des barrières qui séparent l'allée des travaux, donc où est le problème ?

- **REPONSE :** L'allée de la Tolérance a fait l'objet d'une visite préalable à sa rétrocession le 22 novembre 2023. Un certain nombre de conditions manquaient encore à ce moment-là pour permettre sa rétrocession. Bouygues n'avait transmis que 4 des 9 documents nécessaires. Par ailleurs, il manquait des tests sur l'assainissement et un contrôle du réseau électrique avant raccordement de l'éclairage public. Ensuite, des aménagements manquaient, comme un système de récupération des eaux de pluie ou un traitement du sol au niveau des massifs.
- En attendant la Ville a accepté d'assurer le nettoyage de la rue, la collecte des corbeilles et l'entretien des espaces verts.
- Il revient à la société Bouygues de faire le nécessaire pour permettre la rétrocession que nous ne pouvons accepter en l'état. Nous allons les relancer mais le syndic de copropriété peut également les interpellier.

Question 9 : Il y a eu un salage insuffisant pendant l'épisode de gel sur le Parc Simone Veil, la rue Jean Jaurès et le trottoir des écoles Gallèpe et Fraternité.

- **REPONSE :** La situation que nous avons connue pendant l'épisode neigeux cet hiver nous a permis de constater un certain nombre de besoins et de dysfonctionnements et nous amène à repenser les modes d'interventions et à mieux prévoir ces situations, rares, et difficiles à anticiper.
- Dans le détail :

- Le parc S. Veil n'a en effet pas fait l'objet de salage. Mais le retour d'expérience de cet épisode de gel nous a amené à décider de le fermer en cas de gel. En effet le manque d'informations techniques concernant les revêtements et les différentes installations (jeux pour enfants, etc.) nous aurait empêché d'effectuer des salages dans l'intégralité du parc et ne nous aurait pas permis de le sécuriser entièrement.
- Concernant le trottoir de Gallèpe et Fraternité une intervention supplémentaire avait été effectuée à notre demande par notre prestataire après des signalements pendant l'épisode de gel. Nous avons en effet mené une veille pour nous assurer que notre prestataire effectue bien les salages. Il sera également rappelé aux gardiens de dégager les abords des écoles dans ce type de situations.
- Pour la rue Jean Jaurès, et de nombreuses voiries communales, nous rappelons que les riverain·e·s ont l'obligation de déneiger et déverglacer les trottoirs devant chez eux. Nombre de trottoirs n'ont pas été dégagés en raison de la méconnaissance ou du non-respect de cette réglementation.

THÈME 2 – STATIONNEMENT :

Question 10 : J'ai perdu 50% de ma clientèle à cause du stationnement.

Il y a un manque de **stationnement** rue de la **Fraternité/Gallieni** quelle est la solution ? Et cela sera encore plus compliqué avec le passage du tramway.

- REPONSE : La question du stationnement a déjà été abordée lors de la présentation de l'assemblée de quartier (cf. [le compte-rendu disponible en ligne](#)). À Romainville nous sommes à présent beaucoup plus nombreux il y a donc plus de véhicules. Or avant 2020 des permis de construire ont été délivrés comptant moins de places de parking que d'appartements. Aujourd'hui nous ne pouvons pas garantir 12m² (taille moyenne d'une place de stationnement) d'espace public à chaque Romainvillois·e pour stationner son véhicule. Nous avons à peu près 4000 places pour 15 000 véhicules. Par ailleurs le stationnement est gratuit à Romainville, tandis que la plupart des villes limitrophes ne le sont pas. Les habitant·e·s des villes voisines viennent donc se garer ici. Cela fait partie des paramètres que nous étudions pour agir à l'échelle de toute la commune sur la question du stationnement. À partir de là il faudra que l'on décide collectivement comment nous allons agir pour la Ville en définissant des priorités.
- Outre le contexte global, la situation du commerce évoquée dans la question relève d'un cas particulier et il faut vous rapprocher des élus/services commerces qui pourront peut-être relayer vos demandes pour faciliter le stationnement.

Question 11 : Il y a aussi un problème de **stationnement pour les résidents de la Rue des Graviers**. Notre rue et une partie de l'avenue Berlioz ont été oubliées lors du passage au

stationnement résidentiel dans le quartier. Résultat (En dépit des efforts de la Police Municipale de Romainville) : Notre rue est devenue une zone de non-droit pour les garagistes et vendeurs de véhicules qui y déposent des véhicules en panne ou en attente d'acquéreurs. Si on ajoute à cela les 100 nouveaux logements sans parking rue des Oseraies, le stationnement nouvellement interdit rue des Oseraies, les plantations d'arbres sur les places de stationnement à Montreuil et le fait que la Police Municipale de Montreuil ne se charge pas de faire évacuer des véhicules qui sont abandonnés sur la voie publique depuis des mois (rue Poulain et rue du Ruisseau), on arrive à une situation très difficile à vivre au quotidien et cela crée des tensions. Serait-ce possible de passer la rue des Graviers et l'avenue Berlioz en stationnement résidentiel pour aider un peu .

La rue Etienne Marcel présente maintenant une collection de scooters de livraisons au nombre de 12 engins à ce jour sur le trottoir de l'ancienne boulangerie à l'angle du Boulevard de la Boissière.

- **REPONSE** : Concernant la résidence de la rue des Oseraies les 100 logements ont été livrés, mais pas les 120 places de parking sous-terrain. Lorsque nous avons interrogé Alios, le promoteur, il nous a précisé que le parking fuyait et que de l'eau s'infiltre. Cela reste de sa responsabilité, nous ne pouvons pas nous substituer aux promoteurs pour fournir des places de parking. De notre côté nous étudierons la possibilité de l'interpeller à ce sujet.

Pour la rue des Oseraies nous avons par ailleurs constaté un risque très important d'accidents si nous laissons le stationnement se faire devant un carrefour et sur une piste cyclable. Par ailleurs nous devons faire respecter les aménagements dédiés aux mobilités douces et garantir la sécurité de tout le monde.

Nous avons noté le besoin d'un passage au stationnement résidentiel dans la rue des Graviers et l'avenue Berlioz et ajoutons ce paramètre à notre réflexion global sur le stationnement. Cependant, pour l'avenue Berlioz, il faut noter qu'il s'agit d'une voie départementale et que nous devons nous entendre avec le Département pour agir. Par ailleurs les deux rues sont limitrophes de Montreuil, donc pour moitié seulement sur notre commune.

Pour les garages et garages sauvages, c'est une vraie problématique très bien identifiée sur notre commune et prise en compte dans notre travail en cours sur le stationnement. Nous souhaitons également mettre en œuvre en interne un groupe de travail spécifiquement orienté vers les garages, une problématique transversale.

Concernant la rue Etienne Marcel il y a eu à la suite du signalement plusieurs passages des agents de la Police municipale et aucun scooter ne se trouvait sur les lieux. Des passages ont été programmés pour vérifier régulièrement. Le mode de fonctionnement quant au traitement des questions n'est pas très adapté à ce genre de signalements. Nous essaierons d'être plus réactifs sur

les mails reçus nécessitant une réponse rapide. Nous vous conseillons aussi de vous adresser directement à la Police municipale.

Question 12 : Limiter l'impact de **pollution des garages** sur le domaine public (rues Branly, Albert Thomas, Calmette, Berlioz)

- **REPONSE :** Nous sommes bien au fait du problème de l'emprise des garages dans le domaine public et des nuisances sonores et olfactives (carrosseries et peinture). Notre service voirie agit notamment pour remettre les potelets qui sont enlevés régulièrement, surtout dans le secteur Calmette. La Police municipale intervient régulièrement mais ne peut pas répondre à toutes les problématiques de pollution. Certaines relèvent plus de notre service hygiène, que vous pouvez également saisir. L'étude de stationnement en cours prendra par ailleurs en compte cette question. Une réflexion à l'échelle de la ville est en cours pour monter un groupe de travail (avec nos élus et nos services) dédié à la question transversale des garages (elle touche en effet à l'urbanisme, aux commerces, à la voirie, à la tranquillité publique et à l'hygiène).

THÈME 3 – ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENT :

Question 13 : Pourquoi n'y a-t-il pas de jeu de foot, toboggan, activité pour les enfants de 4 à 16 ans ?

- **REPONSE :** En termes d'équipements il y a aux Trois-Communes plusieurs espaces qui y correspondent :
 - Un terrain de proximité situé Rue Louis Aubin : permet tout type de sports (jeux de balles, ...).
 - Square Duclos : une aire de jeux pour jeunes enfants avec structures en bois.
 - Parc Simone Veil : city stade (football), aire de *street workout* et aire de jeux pour enfants.
 - Cité Maurice Thorez : terrain de basket.
 - Square de la Libre Pensée : aire de jeux pour petits enfants.

Le futur parc aux abords du T1 pourrait également accueillir ce type d'équipements au cœur du quartier. Le besoin d'équipements supplémentaires destinés aux enfants étant identifié, nous ne manquerons pas dans le cadre des prochains aménagements sur le quartier d'interroger les possibilités d'en installer de nouveaux. Ce besoin devra néanmoins être mis en balance avec les autres besoins qui s'expriment (ex : la végétalisation, les mobilités, ...).

Question 14 : Un point sur ce qui reste comme travaux du tramway et la physionomie future du quartier.

- **REPONSE :** La Ville et le Département organise actuellement une réunion publique sur l'avancée du T1, elle se tiendra au printemps. Nous vous invitons à suivre la communication de la Ville dans les prochaines semaines pour en connaître la date et le lieu exactes. Cette réunion permettra au Département de vous présenter l'avancée du projet qu'il porte et le calendrier opérationnel.

Question 15 : Sur l'école Fraternité où sera construit le nouveau bâtiment ? Pouvons-nous espérer qu'il ne soit pas en parallèle de l'immeuble d'habitation du 71 au 75 rue de la Fraternité, car cela boucherait la vue et ferait perdre de la luminosité dans les appartements. Sachant que nous avons déjà subi la construction de la zone d'activités devant l'immeuble."

- **REPONSE :** La projet doit répondre aux besoins de classes supplémentaires par une extension de l'école Fraternité-Gallèpe et permettre d'anticiper le passage de l'école vers une cantine 100% bio local et fait-maison avec une cuisine sur place. Aujourd'hui plusieurs options ont été envisagées quant au contenu du cahier des charges et durant le mois de mars se poursuit la concertation avec le personnel éducatif pour définir celle qui sera retenue. Dans l'immédiat nous ne pouvons pas répondre à la question, puisqu'aucun plan n'existe à ce stade. Mais nous prenons en compte ce point dans les discussions à venir, présidant au choix d'implantation.

Question 16 : Rue du chemin vert il faut **remplacer l'éclairage** qui est défectueux et boulevard Salengro et rue de la Libre Pensée cela **manque d'éclairage**.

- **REPONSE :** -Rue du chemin vert : Entre Fraternité et Brossolette les lanternes d'éclairage ont été modernisées (LED). Entre la route de Montreuil et le square Duclos : l'éclairage a été modernisé avec de nouveaux candélabre et lanternes LED. Entre la Rue P. Brossolette et le square Duclos une rénovation similaire est déjà prévue.

-Boulevard Salengro et rue de la Libre Pensée, nos éclairages ont été modernisés, en passant à la technologie LED et dans le respect de la réglementation qui limite la pollution lumineuse. Ainsi seuls la route et les trottoirs sont éclairés, cela peut expliquer une sensation de perte de luminosité. Ces éclairages sont néanmoins pensés pour être fonctionnels. Si vous observez des défaillances manifestes (zones de passage non éclairée, problèmes techniques, etc.) nous vous invitons à nous les communiquer avec précision.

THÈME 4 – DÉCHETS, POUBELLES ET RAMASSAGE :

Question 17 : Pourquoi demande-t-on aux habitants de trier leurs déchets alors qu'Est Ensemble ne trie rien à la fin du marché ? **Tout va dans la même benne !**

- REPONSE : La question du ramassage des ordures et du nettoyage de la place du marché se pose, et le choix d'un nouvel emplacement est une opportunité pour repenser aussi cet aspect. Le tri et le recyclage sont importants, mais un marché signifie des déchets alimentaires (problèmes de rats), des sacs et papiers (éparpillés par le vent) et des déchets plus encombrants (besoin de dégager l'espace public). À ce titre nous devons prioriser la mise en place d'un nettoyage efficace et rapide pour préserver notre cadre de vie, et nous avons déjà des progrès à faire là-dessus. Par ailleurs les volumes sont incomparables entre les déchets non triés du marché et le tri quotidien de l'ensemble des Romainvillois-es. Il s'agit néanmoins d'un enjeu d'amélioration, à penser avec Est Ensemble, et une question qui peut venir alimenter l'échange prévu à l'ordre du jour de cette assemblée à propos de la future place du marché.

Question 18 :

-Empêcher les immeubles de laisser en permanence leurs **poubelles sur le trottoir** (zone artisanale rue Fraternité, immeuble à l'angle Ormes/Oseraies, immeuble Orme/Libre Pensée) ?
 - Il y a des problèmes de **dépôt d'ordures** (rue Mirabeau) et des employés de bailleurs sociaux **déposent des encombrants le vendredi** après-midi alors que le ramassage s'effectue le lundi (rue Jean Jaurès). Par ailleurs le **ramassage des déchets** ne passe pas certaines semaines (rue de Oseraies).

-Sur la **rue Oradour** il y a plusieurs points de **dépôts d'ordures et d'encombrants**

Au 1^{er} les bornes de collecte pneumatique sont sans arrêt encombrées d'ordures, sous les fenêtres des riverains et bloquant le passage. Mais aussi des encombrants, meubles, vêtements, articles ménagers, etc

- REPONSE : Les bailleurs sociaux ont un délai de 10h pour sortir les bacs le jour du ramassage au vu du volume que cela représente. Il sera rappelé à chacun de se mettre en conformité pour la sortie et la rentrée des bacs/encombrants. Il ne faut pas hésiter à nous faire remonter des signalements précis, en nous permettant de constater que le délai de 10h n'est pas respecté et en précisant bien le lieu, le jour et la résidence concernée pour que nous puissions interpellier efficacement les bailleurs.

Nos services ont transmis tous les signalements aux services d'Est Ensemble qui gèrent la collecte des déchets. Ils ont eux aussi une vigilance à avoir auprès des bailleurs pour s'assurer qu'ils respectent les règles.

La collecte pneumatique présente beaucoup de dysfonctionnements et entraîne de dépôts sauvages. Alors même que cela coûte très cher en gestion, plus du triple à la tonne par rapport à la collecte classique. C'est aussi un investissement qui a coûté 16 millions au bloc communal (Ville – Est Ensemble). Nous avons voté à l'unanimité le démontage de ce système, mais il reste la transition à piloter. Les bailleurs ont pu aménager les bâtiments sans prévoir d'espaces pour les poubelles, donc sans pouvoir déployer d'alternative, et on se retrouve aujourd'hui avec des bornes où s'accumulent des déchets. Il

nous faudra donc des dispositifs sur mesure pour les retirer et assumer cette transition. D'ici fin 2025 nous aurons abandonné ce système.

Pour les dépôts sauvages d'encombrants, il faut en référer à la Police municipale qui peut verbaliser. Par ailleurs nous travaillons sur la propreté de nos rues en harmonisant les prestations de SEPUR pour Est Ensemble (ramassage) et celles de SEPUR pour la Ville (nettoyage) qui ne sont pas aujourd'hui optimisées l'une par rapport à l'autre.

Dans tous les cas nous vous invitons à nous communiquer des signalements précis, constatant à plusieurs moments (deux jours de suite par exemple) les mêmes problèmes, avec l'heure et l'emplacement exacts. L'adresse mail de l'assemblée est un moyen supplémentaire pour le faire, votre adjoint de quartier pourra ainsi transmettre à nos services les signalements et interpellier si besoin Est Ensemble. Pour la collecte des déchets, il est important que vous contactiez également Est Ensemble directement. Sur le site dédié : <https://services.est-ensemble.fr/> ou via le contact des services techniques : 0.805.055.055.

THÈME 5 – PROPRETÉ ET ASSAINISSEMENT :

Question 19 : Pourquoi la rue du chemin vert n'est jamais **lavée à grande eau**, surtout après le marché ? Le **Parc Simone Veil** est sale, il y a des rats dans l'espace petite enfance. La **rue des Gravières** aussi nécessiterait un nettoyage plus régulier malgré des améliorations ces derniers temps.

- REPONSE :

- La rue du Chemin Vert est, sur les plans d'intervention de notre prestataire SEPUR, concernée par le passage d'une balayeuse le mardi. Elle fait aussi l'objet d'un passage de 2 ilotiers dans la semaine. Si ces passages ne se font pas, il s'agit d'un dysfonctionnement. Nous vous invitons à la signaler à la propreté urbaine ou à votre adjoint de quartier. Contact : purbaine@ville-romainville.fr, 01 49 20 93 94.
- Le Parc Simone Veil est nettoyé tous les jours par un agent de secteur, tenu néanmoins de prioriser les sorties d'écoles. Au niveau de l'espace pour les jeunes enfants, nous avons déjà eu beaucoup de remontées à la Police municipale, auprès de nos services et vers Seine-Saint-Denis Habitat. Il y a un vrai sujet de déversements de détritiques par les balcons, déjà signalé lors de la réunion de présentation de l'assemblée, avec un riverain en particulier. Plusieurs interventions ont déjà été opérées auprès du bailleur et par la Police municipale auprès de la personne concernée. Vous pouvez alimenter le dossier de signalements auprès des services de la Ville et de votre adjoint de quartier.

Question 20 : Au 26 rue de la butte Brachet il y a des odeurs liées aux **remontées d'égouts** dans notre résidence Elle a de grande difficulté en termes de remontées d'égout malgré le récurage

déjà effectué sans résultat. Le conseil Syndical avait déjà contacté le service urbanisme de la ville mais n'avait jamais eu de retour.

- **REPONSE** : Toutes les questions de remontées d'égouts doivent être signalées auprès d'Est Ensemble, dont c'est la compétence. Leur service d'assainissement peut être contacté aux coordonnées suivantes : 0805 058 058 ou eau-assainissement@est-ensemble.fr.
 - En cas de manque de réactivité, de non-réponse, de non-intervention de leur part ou de complications n'hésitez pas à contacter votre adjoint de quartier pour que nous usions de notre pouvoir d'interpellation.
 - Nos services sont très sollicités et la communication avec la population est parfois rendue difficile par cet état de fait. Nous travaillons à améliorer le taux de réponses et l'efficacité de la prise en charge des signalements.

THÈME 6 – VÉGÉTALISATION, ESPACES VERTS ET ANIMAL EN VILLE :

Question 21 : Un **parc de 1ha va voir le jour le long du tramway** entre le quartier des Ormes et le quartier de l'hôpital, est-il possible de créer un collectif d'habitant pour suivre la programmation, la conception puis la réalisation de ce parc ? Cela afin d'avoir un parc répondant à des inspirations d'habitants et non juste de paysagiste-architecte.

- **REPONSE** : L'aménagement des abords du T1 s'inscrit dans le long terme. C'est un point qui a déjà été abordé lors de la présentation de l'assemblée de quartier (cf. [le compte-rendu disponible en ligne](#)). Les 3,5 ha concernés ont fait l'objet d'une mobilisation importante de notre part qui nous a permis d'obtenir un espace vert structurant pour le quartier en sanctuarisant plus d'1 ha. Une concertation a déjà eu lieu, portée par Est Ensemble, sur les abords du T1 dans leur globalité en 2021 avec des ateliers, des cartes interactives et des réunions de restitution (cf. le site internet d'Est Ensemble). Une concertation sur le futur espace vert aura lieu par la suite, selon un calendrier qui n'est pas encore défini. Son format pourra être discuté ensemble afin de coupler expertise d'usage des habitant·e·s et expertises techniques des paysagistes.

Question 22 : Prévoir **davantage d'espaces verts** dans notre quartier aujourd'hui sous-doté en verdure. Pourquoi ne bénéficions pas d'**espaces fleuris** comme le reste de la ville ?

REPONSE : Le quartier des Trois-Communes est en effet sous-doté en espaces verts et se trouve en dessous des préconisations de l'OMS en termes d'indicateurs. C'est pour y répondre que nous nous sommes mobilisés pour obtenir plus d'1 ha d'espaces verts sur les abords du T1. Nous avons par ailleurs actée la végétalisation de la rue du Chemin Vert, elle sera réalisée au printemps.

Pour végétaliser Romainville nous avons une politique portée par nos élu·e·s et mise en œuvre par les services de la Ville. Mais nous avons également lancé

un permis de végétaliser dont les habitant·e·s sont invité·e·s à se saisir. Vous pouvez demander un permis pour planter devant votre façade, au pied des arbres, en bacs ou en pleine terre là où des espaces sont disponibles dans le domaine public. Vous pouvez retrouver sur le site de la Ville le formulaire pour en faire la demande. Le service cadre de vie l'examinera et vous enverra un courrier d'autorisation pour un an si elle est acceptée.

Question 23 : Rue du Chemin vert, cela **manque de poubelles** sur le mail et dans le jardin d'enfants

- REPONSE : Il y a normalement 3 corbeilles sur ce « mail », nos services ont été interpellés et vont contrôler qu'elles soient bien en état. Si l'une d'elles manque elle sera remplacée.

Question 24 : Il faut interdire les **pigeons** et spécifier par une signalisation que le parc pour enfant des Trois-Communes n'est **pas un parc à chien**.

- REPONSE : La question de la gestion des populations de pigeons nous a déjà été posée lors de la présentation de l'assemblée de quartier (cf. [le compte-rendu disponible sur le site de la Ville](#)). Elle nous a d'ailleurs permis de constater que la solution du pigeonnier faisait consensus. Nous travaillons donc à l'acquisition, l'installation et la mise en place de modalités d'entretien d'un pigeonnier. Il devrait permettre de limiter la population de pigeons de manière douce et de s'occuper de la population présente sans risquer de nourrir les rats en répandant de la nourriture sur le sol.

Question 25 : Installation de **voile d'ombrage** dans le parc Simone Veil pour s'abriter contre le soleil.

- REPONSE : Nous avons noté la proposition et avons interrogés nos services techniques. Une étude assez approfondie est nécessaire pour en évaluer la pertinence en raison des usages multiples du parc. Devant l'afflux de questions nos services ont besoin de plus de temps pour pouvoir formuler un premier avis. Nous ne manquerons pas de revenir sur cette question lors des prochaines assemblées.

THÈME 7 – TRANQUILITÉ PUBLIQUE :

Question 26 : Parking à 70€ à trois communes, souvent dégradé, portail cassé. Pourquoi pas de **vidéo surveillance** ?

- REPONSE : Pour apporter une réponse satisfaisante nous avons besoin de plus d'informations, à commencer par l'adresse du parking en question. Nos

services n'ont pas pu l'identifier et il n'appartient à priori pas à la Ville. Nous restons disponibles pour répondre à cette question si des précisions nous sont communiquées.

Question 27 : Est-ce que la **verbalisation par caméra** est effective ? car il y a toujours des voitures mal garées route de Montreuil (surtout au niveau de la boulangerie et du Coccinelle et devant Aldi). Si la verbalisation se fait, elle n'est pas connue, car cela calmerait un peu les débordements. Il y a aussi des personnes qui se garent sur le trottoir devant l'allée de la Tolérance, limite si on ne nous klaxonne pas pour qu'on se pousse du trottoir afin qu'ils puissent se garer...faire peut-être des actions de verbalisation, sur place, une journée, plusieurs fois dans le mois serait possible ? histoire que le fait de se garer là est passible d'amende et surtout que ça se sache !!!

- **REPONSE :** Il y a bien une vidéo protection dans ce secteur, avec des caméras, mais pas de vidéo verbalisation. Nous avons transmis l'information à la Police municipale pour qu'elle réalise des contrôles. Nous devons mener une réflexion pour pouvoir vous répondre sur les possibilités d'étendre la vidéo verbalisation au secteur pointé. Néanmoins nous sommes tenus de prioriser certains secteurs particulièrement dangereux.

THÈME 8 – PETITE ENFANCE, ÉDUCATION ET AFFAIRES SCOLAIRES :

Question 28 : Quand pourrons nous utiliser l'**espace aubin** pour les activités petites enfance ? Etant assistante maternelle, pourriez-vous nous dire quand nous allons avoir le centre aubin pour faire des activités avec Mandela ? Nous attendons depuis le mois de septembre.

- **REPONSE :** Nous avons déplacé la crèche Aubin vers de nouveaux locaux en la renommant crèche Yvonne Sulot. Cette dernière a ouvert ses portes en septembre 2023. Ce déménagement a permis de libérer de l'espace pour étendre le Centre social Mandela sur l'ancien espace Aubin. Ce gain de place permettra notamment de proposer un espace petite enfance. Aujourd'hui nous n'avons pas de planning pour l'ouverture de cette extension. Néanmoins le recrutement d'un nouveau chargé d'opération est en cours et l'extension du Centre social Mandela sera sa priorité.

Question 29 : Au début de l'année scolaire, il y avait des policiers, puis des personnes qui étaient présentes au passage piéton devant la rue Louis Aubin, qui permettaient aux parents et enfants de traverser pour **aller aux écoles**. Puis plus personne... Quid ?

- **REPONSE :** Il y a bien un poste existant, mais il est vacant à ce jour car nous rencontrons des difficultés de recrutement. Nous travaillons bien évidemment à le pourvoir le plus rapidement possible.

THÈME 9 – CULTURE :

Question 30 : Pourrait-on remettre une **boîte à livres** rue Pierre Brossolette ?

- **REPONSE :** Nous avons noté le besoin de boîtes à livres et nous réfléchissons à en développer à l'échelle de la ville. Par ailleurs des initiatives citoyennes en ce sens pourraient s'inscrire dans le volet démocratie implicative de notre architecture de la démocratie locale. Nous pouvons en effet accompagner des collectifs qui souhaiteraient développer des boîtes à livres et ou les entretenir. Cela pourrait nous permettre d'en installer plus. Nous réfléchissons aussi à l'installation de boîtes en intérieur, dans nos équipements publics, ce qui faciliterait grandement l'entretien.

Question 31 : Peut-on envisager de décorer/grafer les châteaux d'eau emblématiques du quartier ?

- **REPONSE :** C'est une idée intéressante et une réflexion est en cours à ce sujet. Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait que les châteaux d'eau appartiennent à la régie publique d'Est Ensemble, avec qui nous devons travailler. M. le Maire enverra un courrier au Président d'Est Ensemble pour lui faire part de sa proposition en ce sens.

THÈME 10 – URBANISME :

Question 32 : Savez-vous ce que va devenir le **Bt. XXO** ?

- **REPONSE :** L'ancien bâtiment XXO, rue de la Fraternité, occupe une surface importante dans le quartier. Il appartient désormais à Novaxia qui n'a pas encore soumis de projet à la Ville. Le PLUi prévoit que la zone soit dédiée à des activités, aucun logement ne peut y être implanté.

THÈME 11 – FUTURE PLACE DU MARCHÉ ET SES ABORDS :

Question 33 : Quels sont **les résultats de la concertation sur le marché** ? Notamment du dernier atelier ? Est-il pertinent de **bétonniser la pelouse** située devant le caniparc et d'enlever les jardinières alors même que des arbres ont été plantés récemment ? Peut-on donner un nom à l'espace sur la **rue du Chemin Vert et le fermer** la nuit ?

- **REPONSE :** À propos de la concertation concernant le marché un point est prévu dans la partie « Actualités du quartier » de cette assemblée. Concernant les incompréhensions sur les risques de perdre des espaces végétalisés, nous comprenons tout à fait que ce soit une préoccupation. Un temps d'échange spécifique est par ailleurs prévu à l'ordre du jour pour en discuter. Néanmoins, il existera toujours des conflits entre les différents usages possibles de l'espace, surtout lorsque celui-ci est restreint. Le besoin d'espaces verts et de végétalisation a été très bien identifié pour les Trois-Communes (cf.

l'aménagement des abords du T1 qui nous dégagera plus d'1ha d'espaces verts).

Concernant la rue du Chemin Vert, sa dénomination et le fait de la fermer la nuit, nous n'avons pas assez d'éléments dans la question pour pouvoir identifier l'espace désigné et saisir les enjeux. Nous restons ouverts pour y répondre si vous nous apportez plus de précisions.

Question 34 : A quand un distributeur de billets aux Trois Communes ?

- **REPONSE :** Des courriers ont été envoyés aux différentes agences bancaires, mais elles ont répondu que la demande n'était pas assez importante. Pour pallier ce problème, un DAB a été inclus dans le bail de Coccinelle, mais la structure a également du mal à le déployer. Il s'agit d'un sujet complexe, la tendance du secteur bancaire allant vers la fermeture des DAB. Nous partageons votre volonté d'en installer dans le quartier et nous agissons en ce sens, dans la limite de nos compétences et de notre capacité d'interpellation.

Question 35 : Peut-on penser à **réhabiliter le Grand Bleu** pour en faire un espace citoyen/associatif ? Peut-être prévoir un budget participatif dans ce but ? (+ des propositions : partenariat avec Mandela, la Cité Maraîchère, la ressourcerie / sensibilisation zéro déchet et surconsommation / lieu de prêt d'objets partageables pour limiter les achats, etc.)

- **REPONSE :** À ce jour rien n'a été arrêté, mais pour la Ville c'est un sujet identifié dans le quartier. Les propositions qui ont été formulées s'intégreraient par ailleurs au volet démocratie implicative de notre stratégie de démocratie locale. Nous avons en effet la volonté de venir appuyer des projets portés par des associations ou des collectifs et qui interviendraient en complément de l'action municipale. Vous pouvez vous tourner vers notre conseillère municipale à la démocratie implicative, Madame Magalie PILAL. Par ailleurs nous avons prévu un temps d'échange spécifique dans l'ordre du jour de cette assemblée sur la place du marché, qui comprend aussi l'avenir du Grand Bleu.